

<https://neuville.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article289>



"on ne ferme plus la classe au premier cas positif"...

Concrètement cela donne quoi

?

- Informations école -

Date de mise en ligne : jeudi 2 décembre 2021

Pour faire simple :

**En cas de covid confirmé dans une classe, les parents doivent venir récupérer leur enfant au plus tôt.
(parents prévenus par mel ou par téléphone)**

Dès le lendemain, les élèves qui disposeront d'un test négatif pourront revenir.

Les élèves qui n'auront pas de test à montrer* ne seront pas accueillis... Les rares familles qui refuseront le test gratuit devront attendre 7 jours.... Pour un test positif en revanche ce seront 10 jours d'éviction.

** idéalement par mel à l'école ce.0010945x chez ac-lyon.fr, sinon tout adulte de l'école peut en attester auprès du directeur, y compris le personnel périscolaire.*

Pour les enseignants il sera compliqué de faire classe en présentiel **et** en distanciel. Mais je fais confiance à l'équipe de Neuville pour trouver des solutions dans le cadre du PCP (Plan de Continuité Pédagogique)

Le rappel des *gestes barrières* reste notre meilleure garantie pour ne pas avoir à engager cette procédure.

Le directeur

Courrier de Mme l'Inspectrice :

<https://neuville.etab.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>